Image not found or type unknown

Forfait mensuelle/salaire de base et heures supp

Par **larigolote**, le **04/04/2015** à **13:00**

bonjour ,
Mon patron m'a proposé un forfait de 1600euros net pour 151H par mois. Tous se passait bien pendant plus d'un an .... Puis il m'a dit que c'est pour 39H alors j'ai fais 39 h par semaine ,mais sur ma fiche de paye il y a 151H et des heure sup plus de 21heure chaque mois même quand je suis en vacance . Depuis Février il m'a supprimé toutes les heures sup et m'a donné un planning de 35h et là je n'ai plus qu'un salaire de 1350net.
j'aimerai savoir si j'ai un recours ?
MERCI

Par **P.M.**, le **04/04/2015** à **16:00**

Bonjour,
L'employeur n'est obligé de vous fournir du travail que pour l'horaire prévu au contrat de travail donc, c'est ce qu'il semble que ce soit ce qu'il se passe depuis février...
Mais si contractuellement, le salaire mentionné était de 1600 € **net** par mois c'est ce que vous auriez dû percevoir sans les heures supplémentaires pour 35 h par semaine ou 151,67 h par mois...
Sans mention particulière, on pourrait considérer que c'est un salaire brut...

Par **larigolote**, le **04/04/2015** à **16:53**

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés